

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA SOMME

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE DAOURS

### **NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 9 + 1 pouvoir

### **Séance du 14 novembre 2020**

L'an deux mille vingt, le quatorze novembre, à neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Daours, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de Daours, sous la présidence de Monsieur Didier BARDET, Maire

### **DATE D’AFFICHAGE : 18/11/2020**

**PRÉSENTS** : MM. Didier BARDET, Jérôme DINE, Denis BRUNEL (pouvoir de Monsieur Giovanni BOSCO), Paolo LEROY, Mesdames Marie- Christine SINOQUET, Michèle STOCKLIN- BECQUET, Nicole GIGUERE, Cassandra DELANCHY, Marie-Odile CREPIN

**Absents excusés** : Monsieur Giovanni BOSCO qui donne pouvoir à Monsieur Denis BRUNEL, Monsieur Philippe DINE, Monsieur Patrick DUMOULIN, Monsieur Stéphane RICHARD, Monsieur Didier MARECHAL, Madame Cécilia HEDOUIN

Madame Cassandra DELANCHY est désignée secrétaire de séance.

Monsieur Bardet, Maire, ouvre la séance à neuf heure trente, et procède à l'appel de tous les conseillers présents. Après avoir vérifié que tous les conseillers avaient reçu le compte-rendu de la séance du 25 septembre 2020, il propose de passer à l'adoption de ce dernier.

POUR : 9 + 1

CONTRE : 0

Abstention : 0

Le compte -rendu de la séance du 25 septembre 2020 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait observer une minute de silence en mémoire de Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie, sauvagement assassiné par un extrémiste islamiste. Monsieur Paty a été assassiné parce qu'il avait souhaité expliquer aux élèves ce que signifiait la laïcité.

### **1) Passerelle de Daours commune avec Vecquemont**

Monsieur le Maire présente un devis relayé par la municipalité de Vecquemont pour la remise en état de la passerelle située Chemin des Hallettes.

Le montant de cette remise en état serait partagé entre les deux communes.

Après discussion le Conseil Municipal se prononce sur cette proposition.

Le Conseil accepte de participer à hauteur de 50% du montant du devis de 3400 € HT soit 1700 € HT.

## **2) Chaudière de la Mairie**

Dans le cadre du plan de relance 2021, la dotation de soutien à l'investissement local sera consacrée à la transition énergétique.

Monsieur le Maire propose que soit présenté dans le cadre de cette DSIL le remplacement de la chaudière de la Mairie par une chaudière à condensation fuel.

Monsieur le Maire présente deux devis au conseil :

- Ets Cailleux , marque De Dietrich pour 12 636.00 € HT
- Ets Desavoy, marque Viessmann pour 11 526.57 € HT

Après discussions, il est procédé au vote.

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour le devis de la Société Desavoy.

Avec la DSIL, le plan de financement s'établirait ainsi :

Coût total à l'achat de la chaudière : 11 526,57 € HT

Subvention DSIL 80% du montant HT, soit 9221.27 €

Reste à charge pour la commune : 2305.30 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Daours accepte à l'unanimité ce plan de financement pour le remplacement de la chaudière de la Mairie et autorise le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

## **3) Exonération de la taxe d'aménagement pour la future Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP).**

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier reçu des représentants de la future MSP de Daours demandant à bénéficier de l'exonération de la taxe d'aménagement.

Monsieur le Maire indique avoir pris des renseignements sur cette possibilité. L'article 331-9 du code de l'urbanisme permettrait de répondre favorablement à la demande.

Après discussion,

Le Conseil municipal se prononce à l'unanimité pour l'exonération totale de la part communale de la taxe d'aménagement.

Monsieur Denis Brunel n'a participé ni à la discussion ni au vote de la délibération.

## **4) Annulation de la délibération 17-2020 du 25 juin 2020**

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier reçu de la Préfecture demandant l'annulation de la délibération susvisée au motif que l'indemnité de fonction des élus est subordonnée à l'exercice des fonctions correspondantes. La délibération accordant le maintien jusqu'au 31 mai 2020 des indemnités, alors que la date des élections du Maire et des Adjointes a eu lieu le 23 mai, doit donc être annulée.

Monsieur le Maire passe au vote : A l'unanimité des conseillers présents, la délibération N° 17-2020 du 25 juin 2020 est annulée.

## **5) Adhésion et signature de la convention avec la DGFIP pour le paiement en ligne.**

L'offre Payfip est la possibilité pour les usagers de payer en ligne leur dû à la collectivité. Ce paiement peut se faire soit par carte bancaire soit par prélèvement via internet.

La collectivité s'engage à communiquer largement auprès des administrés pour promouvoir ce mode de paiement. Elle s'engage également à se conformer au RGPD en informant l'utilisateur sur

son portail internet des droits et libertés qui lui sont reconnus par la réglementation précitée auprès du comptable public.

Il appartiendra à notre service administratif de faire apparaître sur nos titres de recettes les mentions obligatoires permettant aux usagers d'effectuer leur paiement.

Le coût pour notre commune comprend les coûts relatifs à la création et la mise à jour de l'adaptation des titres ou factures ainsi que le coût du commissionnement carte bancaire en vigueur. Le prélèvement unique n'engendre pour sa part aucun frais supplémentaires.

Ce moyen de paiement deviendra, en tout état de cause, obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Après discussion,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer au Payfip au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

#### **6) Adhésion au CNAS**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la possibilité d'adhésion au Comité National d'Action Social (CNAS) pour les agents communaux.

L'article 70 de la Loi du 19 février 2007 introduit dans la Loi du 26 janvier 1984 un article 88-1 qui pose le principe de la mise en œuvre d'une action sociale par les collectivités territoriales et leurs établissements publics au bénéfice de leurs agents.

Le coût 2020 pour cette adhésion est de 212€ annuel par agent en activité. La commune disposant aujourd'hui de 9 agents le coût d'adhésion est donc de 1908€. Cette adhésion démarrerait au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Il est donc proposé de permettre aux agents de notre commune de bénéficier de l'action sociale gérée par le CNAS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Après discussions le Conseil Municipal décide de surseoir à adhérer au CNAS pour cette année 2021.

#### **7) Adhésion au groupement de commande papèterie avec la Communauté de Communes du Val de Somme (CCVS).**

Monsieur le Maire rappelle que l'article L.2113-6 du code de la Commande Publique permet la constitution d'un groupement de commandes entre collectivités. A ce titre, plusieurs acteurs de la commande publique peuvent s'unir afin de mutualiser leurs achats.

L'objectif de cette procédure est de rationaliser les dépenses puisqu'elle permet de bénéficier d'économies substantielles.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de statuer sur le principe de constitution d'un groupement de commandes avec la CCVS pour la fourniture en papèterie.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré

Approuve à l'unanimité le principe de constituer un groupement de commandes avec la CCVS pour la fourniture en papèterie et autorise le Maire à signer toute pièce se rapportant à ce dossier.

#### **8) Bilan d'activités de CCVS**

Le rapport d'activités 2019 de la CCVS a été envoyé avec la convocation à chacun des conseillers. Monsieur le Maire demande si des explications complémentaires sont nécessaires à la compréhension de ce rapport.

Aucune remarque n'étant formulée, le rapport est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Le rapport d'activités 2019 de la CCVS est adopté à l'unanimité.

#### **9) Rapport d'exploitation du service assainissement 2019**

Le rapport d'exploitation 2019 du service d'assainissement de la CCVS a été envoyé avec la convocation à chacun des conseillers.

Monsieur le Maire demande si des explications complémentaires sont nécessaires à la compréhension de ce rapport.

Aucune remarque n'étant formulée, le rapport est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Le rapport d'exploitation du service d'assainissement 2019 de la CCVS est adopté à l'unanimité

#### **10) Médaille du travail : gratification**

Monsieur le Maire indique qu'un agent est éligible cette année à la médaille du travail pour 20 années passées au service de la commune.

Aujourd'hui aucune gratification n'est prévue pour accompagner cette remise de médaille.

Monsieur le Maire propose donc que soit instauré un principe de prime qui s'appliquerait à tous les médaillés, présents ou futurs, du travail.

Après discussions,

La proposition d'une prime de 15€ par année de travail est soumise au vote du Conseil Municipal :

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve le principe d'une prime de 15€ par année travaillée pour les médaillés du travail.

#### **11) Protection des élus : décret du 18 août 2020.**

Le législateur a souhaité que soit souscrit par la collectivité une assurance permettant la protection fonctionnelle du maire et des élus le suppléant ou ayant reçu une délégation. Il s'agit de souscrire, dans un contrat d'assurance, une garantie visant à couvrir le conseil juridique, l'assistance psychologique et les coûts qui résultent de l'obligation de protection de la commune à l'égard du maire et des élus.

Cette assurance est prise en charge par l'Etat pour les communes de moins de 3500 habitants. Cette compensation sera versée annuellement.

Pour ce faire, l'octroi de la protection fonctionnelle doit toujours faire l'objet d'une délibération expresse du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré

Approuve le principe de souscription d'une assurance pour la protection des élus et autorise le Maire à signer toute pièce se rapportant à ce dossier.

#### **12) Communications diverses**

Monsieur le Maire informe le conseil que les subventions demandées lors du précédent conseil municipal, dans le cadre de la DSIL, ont été satisfaites dans leur intégralité (chaudières de l'école et de La Cerisaie ainsi que l'isolation du logement communal « ancien salon de coiffure » situé à l'ancienne caserne des pompiers). Une remise officielle des arrêtés de subventions a eu lieu le jeudi 5 novembre 2020 par Madame la Sous-Préfète, Secrétaire Générale de la Préfecture de la Somme.

Monsieur le maire indique avoir participé au Conseil d'école du mardi 3 novembre avec Giovanni BOSCO, Adjoint en charge des écoles. La Directrice s'est montrée satisfaite du changement des barillets des serrures de l'ensemble des portes de l'école permettant de ne plus avoir qu'une seule clef. Elle demande à être dotée de deux WC portables et d'avoir une licence pour la suite Office (Word, Excel, ...). Elle demande également l'achat de logiciels pour un montant de 380€. Ces demandes seront examinées une fois l'analyse du suivi du budget 2020 effectué. Elle remercie le Conseil municipal pour la commande des 12 tablettes pour les élèves. La garderie encadrée par Séverine OGER et Betty AREVALO donne toute satisfaction. Les mesures nécessaires à l'exigence sanitaire sont bien mises en place.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Michèle STOCKLIN, Adjointe, pour faire un retour sur la rencontre Maire – Adjoints avec la commune de Vecquemont le 15 octobre 2020. Trois groupes de travail seront mis en place. Le Conseil municipal donne son accord pour la désignation des élus dans les 3 groupes :

Animation – Manifestation : Michèle STOCKLIN-BECQUET – Cassandra DELANCHY -  
Didier MARECHAL (suppléants : Marie-Odile CREPIN – Jérôme DINE)

Regroupement Pédagogique Intercommunal : Marie-Christine SINOQUET – Giovanni BOSCO –  
Nicole GIGUERE

Circulation : Didier BARDET- Denis BRUNEL - Paolo LEROY

Madame Marie-Christine SINOQUET, Adjointe, évoque le contenu des colis qui seront distribués le samedi 12 décembre 2020 (32 colis simples et 12 colis doubles). La question des fournisseurs est soulevée. Proxi offre une bouteille de rosé dans chacun des colis adultes. Dans le colis foie gras, quenelles de saumon, confits de canard avec pommes de terre sarladaises, fromage, brioche, confiture, fruits au sirop, une bouteille de vin rouge, café et chocolat. Dans les doubles seront ajoutés du boudin blanc, des asperges et des bouchées à la reine. Après un tour de table, le conseil fait le choix desdits fournisseurs. Proxi pour le colis et La Mie de l'Hallue pour la bûche. Pour les enfants de l'école (36 élèves), il est prévu de donner des chocolats (Père Noël Kinder + Sapin Milka).

Monsieur le Maire indique avoir eu une demande de fin de coupure de l'éclairage public nocturne suite à un cambriolage ayant eu lieu en pleine nuit. Une autre demande est intervenue suite à la découverte de fils de couleur apposés sur une clôture, la crainte d'un signal indicatif pour un futur éventuel cambriolage étant mise en avant. Après débat, il est décidé de ne pas donner suite à ces demandes, aucun lien direct ne pouvant être fait entre les coupures nocturnes de l'éclairage public et les cambriolages.

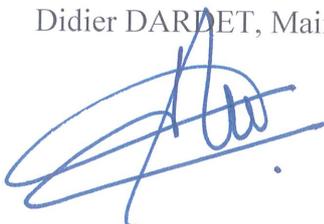
L'Association TROUBADAOURS demande à bénéficier d'un lieu de stockage pour leur matériel. Proposition est faite de prêter un garage de la rue de Pont Noyelle.

Une rencontre avec le Président et des Vices Présidents de la com de com du Val de Somme est prévue le 9 décembre à 18h30.

Monsieur le Maire propose de fixer la date des vœux 2021. Une incertitude planera sur la tenue de cette manifestation eu égard à la situation sanitaire et aux exigences de confinement. La date du samedi 23 janvier 2021 à 19h00 est retenue.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance, à 12h00.

Didier DARDET, Maire



Cassandra DELANCHY, secrétaire de séance

